



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 10

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration au sujet de la visite de la délégation ministérielle à Iqaluit, au Nunavut, la semaine dernière.

M. PITURA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose :

le rapport annuel du Conseil de promotion de la coopération pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 71)

le rapport annuel de l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 72)

le rapport annuel du Conseil de l'innovation économique et de la technologie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 73)

le rapport annuel du Centre de technologie industrielle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 74)

le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

(Document parlementaire n° 75)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) dépose :

le rapport annuel de la Société des alcools pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 76)

le rapport trimestriel de la Société des alcools — période de trois mois — du 1^{er} avril au 30 juin 2001;
(Document parlementaire n^o 77)

les rapports trimestriels de la Société des alcools — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2001.

(Document parlementaire n^o 78)

M. le *ministre* SALE dépose :

le rapport annuel d'Enfants en santé Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n^o 79)

le rapport annuel du ministère des Services à la famille et du Logement pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

(Document parlementaire n^o 80)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de déposer le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet de la réponse du premier ministre après qu'il a dit qu'elle serait portée comme avis de motion.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. STRUTHERS, M^{mes} SMITH (Fort Garry) et ASPER ainsi que MM. DYCK et AGLUGUB font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 2(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin que soit lu l'ordre relatif à la deuxième lecture des projets de loi 4 et 8.

M. le *premier ministre* DOER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *premier ministre* DOER intervient. Sur la motion de M. LAURENDEAU, le débat est ajourné.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. MAGUIRE, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSON voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. HELWER, M. le *ministre* SALE, MM. ROCAN, MARTINDALE et TWEED ainsi que M. le *premier ministre* DOER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke